



N° 4374

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 janvier 2017.

PROPOSITION DE LOI

*visant à établir une journée nationale d'hommage aux victimes
de la grève patriotique des mineurs de 1941,*

(Renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

M. Jean-Jacques CANDELIER,

député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a 75 ans, le 11 juin 1941, 226 ouvriers mineurs étaient déportés à la forteresse de Huy, en Belgique, pour avoir fait grève.

Du 27 mai au 9 juin 1941, 100 000 mineurs du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais ont en effet cessé le travail. Cette grève, préparée depuis l'été 1940 par Martha Desrumaux et Auguste Lecoeur, est la plus importante de l'Europe occupée par les forces du III^e Reich. La répression est terrible. Avec la collaboration des préfets d'Arras, de Lille et des directeurs de concessions minières qui avaient conservé des listes de militants, la Gestapo et la Feldegendarmerie raflent les mineurs, la plupart syndicalistes ou communistes.

Pour avoir fait grève et réclamé de meilleures conditions de travail, ils sont envoyés dans les prisons de Béthune et de Douai, les casernes de Lille et Valenciennes.

Le 11 juin, 226 mineurs sont déportés à la forteresse de Huy en Belgique, 44 connaissent le même sort le 2 Juillet. Ils n'y resteront qu'une vingtaine de jours. Le 26 juillet, 244 d'entre eux arrivent au camp de concentration de Sachsenhausen, camp école des nazis.

Ces hommes avaient décidé de ne pas se résigner face à l'occupant et au gouvernement d'extrême droite de Vichy. Ils avaient refusé d'alimenter la machine de guerre nazie : ainsi 500 000 tonnes de charbon ne furent pas extraites durant ces quinze jours de grève.

Leur grève fut un des premiers grands actes de Résistance sur le territoire national. Ils étaient ouvriers, mineurs. Ils ont refusé de vivre à genoux. Ils ont fait grève pour leurs proches et plus encore, portant haut les valeurs de dignité et de liberté pour que notre pays soit libre et indépendant.

La Nation doit rendre hommage à ces hommes pleins de courage qui ont œuvré pour défendre le pays et le bien commun au péril de leurs vies.

Cette grève revendicative patriotique est une page de l'Histoire de France qui mérite d'être connue et reconnue par la République. Dans le prolongement du travail entamé par Christiane Taubira pour reconnaître le caractère discriminatoire et abusif du licenciement pour faits de grève des

mineurs grévistes en 1948 et 1952, nous pensons qu'une journée commémorative serait un bon moyen d'honorer les combats des mineurs qui ont tant donné à notre Nation, y compris dans la résistance antifasciste.

Les auteurs de la présente proposition demandent donc à l'Assemblée nationale d'instituer une journée nationale d'hommage à ces patriotes à la date symbolique du 11 juin, qui marque la première déportation vers les camps de concentration nazis d'hommes et de femmes résidant dans notre pays.

Alors que des menaces se précisent contre les libertés individuelles, le droit des travailleurs et des associations et plus largement la démocratie, plus que jamais, il est nécessaire d'affirmer les valeurs de liberté, d'égalité, de dignité, de solidarité, d'antiracisme, fondements de notre République.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Une journée nationale d'hommage aux victimes de la grève patriotique des mineurs de 1941 est instituée en France.

Article 2

Le 11 juin est la date retenue en souvenir de la déportation de deux-cent-quarante-quatre d'entre eux, d'abord à la forteresse de Huy puis, quelques jours plus tard, au camp de concentration de Sachsenhausen, près de Berlin.